



achat maison à deux - séparation - conditions d'achat par l

Par Liseronne, le 12/11/2010 à 16:14

Achat d'une maison à deux avec mon concubin en septembre 2009.

Nous sommes pacsés depuis juin 2008

Emprunt à deux auprès de la banque de mon compagnon. Remboursement : Traités de 500 € chacun.

Nous avons convenu de prélever le total du remboursement sur le compte de mon concubin (1000€). En contre partie j'assumerai les dépenses journalières...

Mon compagnon décide de mettre fin à la vie commune et s'en va...(août 2010).

J'envisage de racheter la maison afin d'éviter une vente et un déménagement.

Exigence de mon concubin

- Remboursement des mensualités de 500 € prélevées sur son compte de la date d'achat de la maison jusqu'à la séparation (500 € * 11 mois).
- Remboursement des deux mensualités depuis son départ (août) et jusqu'au nouveau contrat de vente (certainement décembre). Donc 1000 € * 4 ou 5 mois).

Qu'en est-il des dépenses que j'ai engagées pour subvenir aux besoins de la vie en commun ?

Ses revendications sont-elles acceptables ?